



DRRH/24-998-211 du 12/02/2024

**APPEL A CANDIDATURES - PERSONNEL DE DIRECTION DELEGUE AUPRES DU POLE  
ACADEMIQUE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT**

Références : loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire/ Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et circulaire de rentrée du 06 juillet 2023

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction

Dossier suivi par : Mmes ROUX et MAURIN-DULAC, Référentes académiques pour la lutte contre le harcèlement -  
Tel : 07 78 35 46 16 - [christine.roux@ac-aix-marseille.fr](mailto:christine.roux@ac-aix-marseille.fr) ou [valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr)

Le pôle académique de lutte contre le harcèlement recherche **un personnel de direction** (chef ou adjoint) chargé d'assurer la mission de **délégué académique chargé de la lutte contre le harcèlement**.

**Le profil recherché :**

**Missions de supervision et de suivi des situations**

- Prend en charge les appels relayés sur la plateforme Stop harcèlement, les courriers, les courriels : première écoute des demandes des familles et professionnels,
- Transmet les informations par téléphone au chef d'établissement, ou à l'inspecteur de l'éducation nationale et au directeur d'école sur l'existence d'une situation de harcèlement présumée,
- Supervise le programme pHARe du secteur sur lequel il intervient en tant que référent
- Accompagne le chef d'établissement, l'EN ou le directeur, analyse et conseils dans la mise en place du protocole de traitement
- Participe à la résolution des situations complexes si besoin, en lien avec la DSDEN et le pôle académique
- Supervise le programme pHARe du département sur lequel il intervient
- Construit un partenariat sur le territoire avec les acteurs institutionnels du plan interministériel de lutte contre le harcèlement
- Initie et pilote les projets de réseaux dans la lutte contre le harcèlement

**Missions administratives**

- Réalise la saisie des fiches sur l'application « Stop harcèlement » et leur mise à jour
- Rédige les propositions de réponses aux différents interlocuteurs (familles, cabinet du recteur, ministère...)
- Coordonne sous la responsabilité des référentes académiques la participation des établissements aux temps forts de lutte contre le harcèlement (Journée NAH, Prix NAH, Safer internet day)
- Elabore les éléments statistiques et l'analyse des situations, réalise les bilans de l'activité départementale à transmettre au pôle académique

**Missions de formations**

- Anime les formations des personnels en particulier celle des personnels d'encadrement
- Contribue à la prévention et à la lutte contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire en lien avec le réseau des coordonnateurs de circonscription et d'établissements pour la prévention (réunion, aide à la mission, accompagnement...)
- Participe aux réunions et formations d'initiative académique et/ou départementale

**Conditions d'exercices :**

Ce personnel de direction délégué est placé sous l'autorité fonctionnelle des référentes académiques auprès de Monsieur le recteur.

En lien constant avec le pôle académique, il est chargé d'accompagner les directeurs d'école et chefs d'établissement dans le traitement des situations de harcèlement, son périmètre d'action concerne les écoles, collèges et lycées (publics et privés sous contrat). Il s'agit d'un poste à pourvoir à temps plein et à titre définitif. Bien qu'affecté en département où il assurera une grande partie de ses missions, il sera amené à se rendre régulièrement au rectorat pour les réunions du pôle académique ainsi que dans toute l'académie selon les besoins. Le régime indemnitaire est celui d'un établissement de catégorie 3.

**Modalités de recrutement :** un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande est à adresser par mail à [christine.roux@ac-aix-marseille.fr](mailto:christine.roux@ac-aix-marseille.fr), [valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.maurin-dulac@ac-aix-marseille.fr), en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). L'avis du supérieur hiérarchique direct est indispensable.

**Campagne de recrutement :**

Du 31 janvier au 14 février 2024 : envoi des candidatures

Les 19 et 20 février 2024 : entretiens au rectorat ou à distance

11 mars 2024 : prise de poste

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*